



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TOTAL

Question écrite n° 122623

Texte de la question

M. Gérard Weber attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les bénéfices de la société Total. L'institut français pour la recherche des administrations publiques (IFRAP) indique que les taxes de l'État représentent 70 % du prix de l'essence. Étant donné les bénéfices réalisés par Total - bénéfices créés par les consommateurs entreprises et particuliers -, ne serait-il pas envisageable de baisser le prix de l'essence ? Il le prie de bien vouloir lui préciser sa position sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Weber](#)

Circonscription : Ardèche (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122623

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2007, page 4031